

Concertation sur l'état des lieux

Fiche patrimoine naturel

Le bassin Isle Dronne riche d'espèces et de milieux

Le bassin Isle et Dronne est pourvu d'un patrimoine naturel riche et diversifié grâce aux contrastes importants présents sur le bassin d'amont en aval.

L'Isle compte plus de 49 affluents et sous affluents dont les principaux sont l'Auvézère, la Dronne, la Lizonne, la Tude, le Lary, la Saye, la Crempse et le Vern pour un linéaire total de 5 840 km de rivières. Ces rivières et milieux humides connexes jouent un rôle fondamental de corridor biologique

et constituent des habitats essentiels pour les poissons migrateurs et les espèces menacées. Ils participent au maintien de la biodiversité ainsi qu'à des fonctions essentielles telles que l'épuration des eaux ou encore la régulation du régime hydrologique.



Un réseau hydrographique plus ou moins dense

La variabilité amont aval des contextes géologiques et climatiques permet de dégager trois régions distinctes.

Sur la partie amont, les têtes de bassin reposent sur les contreforts du massif central et abritent un réseau de rivières dense et aux eaux vives. Les zones humides y sont également nombreuses.

La partie médiane accueille moins de rivières en surface avec la présence d'un sous-sol essentiellement karstique

faisant parfois disparaître les rivières sous terre à certains endroits (pertes).

La région aval quant à elle est soumise à l'influence maritime. Reposant sur des formations argilo calcaires et des terrasses alluviales, le réseau hydrographique est dense et les zones humides nombreuses.

La faune piscicole

Le bassin Isle Dronne abrite 47 espèces piscicoles. Certaines espèces locales présentent un caractère remarquable comme le chabot, la lamproie, le brochet, la truite fario, l'anguille ou encore l'aloise et l'importance de leur peuplement est indicateur de l'état de santé de la rivière. Toutefois, plus d'un quart des espèces recensées a été introduit par l'homme (silure, poisson chat, carassin, black bass, perche soleil, ombre, etc.). Certaines se sont acclimatées

depuis de nombreuses années comme la carpe et sont considérées comme locales, d'autres en revanche sont considérées comme nuisibles comme la perche soleil.

Dix espèces menacées sont potentiellement présentes :

La lamproie marine, la lamproie fluviatile, l'anguille, la grande aloise et l'aloise feinte, la truite de mer, le saumon, le brochet, la bouvière, le toxostome.

Les poissons migrateurs

Comme le bassin de la Dordogne, le bassin Isle Dronne est susceptible d'accueillir **huit espèces de grands migrateurs** : l'anguille européenne, l'esturgeon, la grande aloise, l'aloise feinte, le saumon, la truite de mer, la lamproie marine, la Lamproie fluviatile.

De manière générale ces populations sont en nette régression en raison de la perte d'habitats favorables (frayères, zones de grossissement) mais surtout de la présence de nombreux obstacles sur les rivières du bassin (plus de 700) et des conditions environnementales dégradées (qualité de l'eau, températures, bouchon vaseux, débits insuffisants pour déclencher les flux migratoires). Suivant les espèces, la surpêche peut également avoir un impact.

Les populations d'anguilles, d'aloses et de lamproies constituent les principaux enjeux pour le bassin. La Dronne conserve un potentiel d'accueil intéressant pour les lamproies, les aloses et les anguilles. L'Isle est quant à elle inaccessible aux migrateurs au-delà de Laubardemont. Le potentiel d'habitats y est faible hormis pour les populations d'anguilles. La Saye et le Lary, affluents aval de l'Isle constituent également des bassins intéressants en termes de reconquête par les populations d'anguilles et de lamproies. A l'échelle du bassin Isle Dronne, les autres affluents sont

plus complexes à prendre en compte au vu du nombre important d'obstacles (notion de cumul).

La Dronne, rivière de référence pour le suivi des anguilles Européenne :



A l'échelle Européenne, la France est privilégiée car il s'agit d'une des zones les plus fortement alimentées par les arrivées océaniques de civelles (alevins d'anguilles). Avec la chute des populations depuis les années 1980, elle a donc une responsabilité importante pour le maintien de cette espèce menacée.

En plus des facteurs impactant les espèces migratrices de manière générale, il faut relever les obstacles à la dévalaison, surtout en cas de production d'hydroélectricité mais également la perte de zones humides fonctionnelles impor-

tantes pour le grossissement des anguilles. A l'échelle du bassin de la Dordogne, la Dronne conserve un réel potentiel d'accueil pour cette espèce autrefois très abondante. C'est pourquoi, la Dronne a été retenue afin d'évaluer le plan

anguille au niveau national et deux programmes sont en cours de réalisation pour mener une action d'envergure de reconquête de cet axe migrateur.

Les espèces remarquables liées aux milieux aquatiques

La présence d'espèces remarquables est un indicateur de la richesse biologique du bassin Isle Dronne qui conserve des habitats de qualité permettant d'accueillir des espèces intégratrices de la qualité des milieux et des habitats.

La Dronne, à l'amont de Saint Pardoux la Rivière accueille une importante **population de moules perlières** représentant 15 % de la population nationale. Cette espèce menacée d'extinction au niveau mondial est considérée comme vulnérable en France.



Les 15 000 individus présents font de la Dronne l'une des plus belles rivières à moule perlière de France. La moule perlière, a un long cycle de vie (~25 ans) et se reproduit encore sur la Dronne contrairement à d'autres sites en France. Cette population reste pourtant fragile et dépendante de la qualité des eaux (T°, concentrations en nitrates, etc.), à la présence d'habitats favorables non colmatés et à la présence de son poisson hôte, la truite.

La grande mulette, autre espèce de nayade est également présente. Des coquilles et des individus vivants ont été observés sur la Dronne, à l'aval de petit Bersac et sur le Lary. Cette moule a un cycle de vie très long (+ 100 ans) et est aussi dépendante de la présence d'un poisson hôte, l'Esturgeon. Les dernières études suspectent que d'autres poissons pourraient jouer ce rôle comme la gambusie ou l'aloise présente sur le bassin.

L'angélique des estuaires est localisée sur les abords maritimes de l'Isle. Cette espèce fait partie des rares espèces végétales endémiques de France et n'est localisée que dans les estuaires de la façade atlantique conférant au territoire une responsabilité importante. Elle est fortement menacée par la destruction et la perte de connectivité de ses habitats (artificialisation des berges par remblaiements, destructions de mégaphorbiaies, etc. ...).

La vallée de l'Isle bien que très anthropisée, présente encore de nombreuses prairies et boisements humides ainsi que des bras morts permettant au **Vison d'Europe** de revenir sur ce bassin. Uniquement présent dans le sud-ouest, il est menacé d'extinction au niveau mondial et en danger au niveau national. Intimement lié aux milieux aquatiques et humides avec des submersions fréquentes, il a besoin d'un corridor d'habitats. Les populations présentes sur les vallées de l'Isle, de la Saye, du Lary Palais et de la Tude sont en relation avec celles du bassin de la Charente.

La loutre d'Europe semble en progression depuis 1970 sur le bassin. Aujourd'hui, sa présence est continue sur le secteur de l'Isle en amont de Périgueux, sur la partie haute de l'Auvézère, la Loue et le Boulou. Elle serait également présente sur certains affluents comme le Lary, la Lizonne amont, la vallée de la Sandonnie et de la Dronne. La perte de ses habitats favorables (zones humides et marais bocagers inondables) menace cette espèce.

L'écrevisse à pattes blanches, en forte régression sur le territoire national, serait présente sur la Dronne ; dans les vallées de la Double et de la Nizonne. Cette espèce est fortement menacée par la perte de la qualité de ses habitats, mais surtout par la concurrence exercée par les écrevisses américaines.

La cistude d'Europe, espèce en régression sur l'ensemble de l'Europe, est localisée au niveau de la tourbière de Vendoire, dans la Double et le Landais, et sur l'Isle entre Périgueux et Coutras ainsi qu'à l'amont du Lary. Elle est principalement menacée par la perte des milieux humides.

Deux espèces de papillons liés aux milieux humides sont présentes sur les tourbières de Vendoire : **le fadet des Laïches** considéré comme l'espèce de papillon la plus menacée d'Europe et **l'azuré sanguisorbe**, espèces interrégionales présentes sur deux sites en Aquitaine.

Des milieux humides supports de la biodiversité

Les zones à dominante humide représentent une surface de 671 km² soit 9 % de la superficie du bassin versant (*cartographie EPIDOR*). Le contexte géologique karstique important explique une représentation inférieure à la moyenne nationale et à celle du bassin de la Dordogne. Elles sont essentiellement occupées par des prairies, des boisements et des terres arables.

Des pressions importantes s'exercent sur ces milieux très sensibles, notamment liées à l'exploitation agricole et sylvicole (populiculture). 232 km² (36 %) des zones humides sont dégradés et 4 % sont définitivement perdus du fait de l'urbanisation.

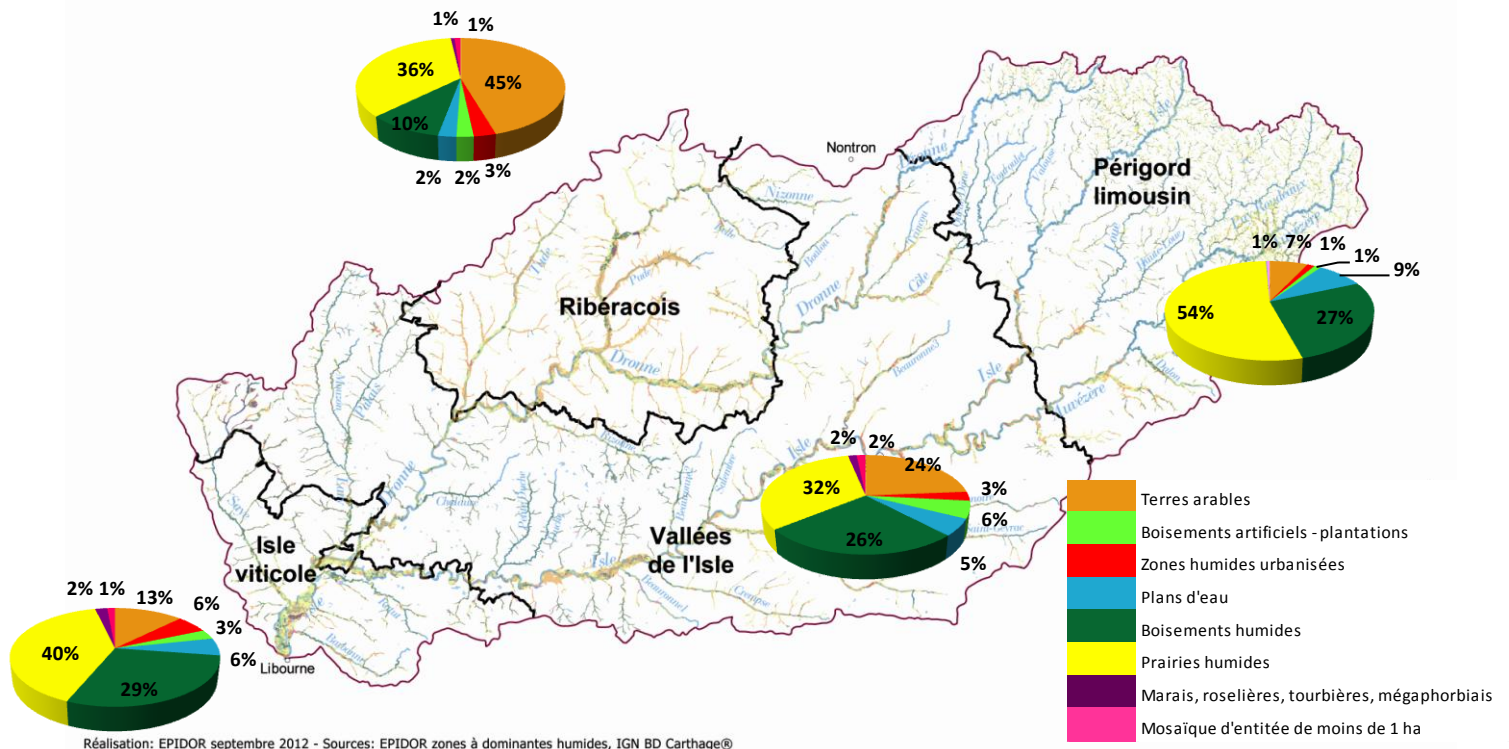
Les sources de dégradation des zones humides sont nombreuses mais localement certaines pressions peuvent être plus importantes. Sur le Périgord Limousin, les zones humides sont fortement menacées par les nombreux plans d'eau, à vocation de loisir. Sur l'Isle viticole, les peupleraies dans les zones de palus constituent une pression importante ainsi que les nombreux plans d'eau, souvent de grande superficie, issus de l'exploitation des granulats. Les zones

humides des vallées de l'Isle sont principalement menacées par les grandes cultures, par les plans d'eau et surtout par l'urbanisation liée à la présence de l'agglomération de Périgueux, Saint Astier, Montpon ou de Mussidan. Enfin les zones humides sur le secteur du Ribéraçois sont les plus impactées par les activités humaines. Les zones humides y sont largement cultivées.

Les forêts alluviales à aulnes et saules et les forêts alluviales à ormes et frênes font également partie des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le bassin, principalement le long des vallées.



Zones à dominante humide et occupation du sol



Des espèces non locales de plus en plus présentes

L'introduction d'espèces exotiques génère des impacts sur les milieux et les espèces locales. Sans véritable concurrence, elles deviennent envahissantes et occupent les niches écologiques des espèces locales, voire les concurrencent directement par prédation.

On observe le ragondin qui fragilise les berges et est porteur de la leptospirose ; les écrevisses américaines (américaine, de Louisiane, de Californie) qui concurrencent les écrevisses à pattes blanches ; le vison d'Amérique qui concurrence le vison d'Europe ; le rat musqué prédateur de la

moule perlière ; l'envahissante azolla fausse fougère sur la Dronne ; la jussie sur les secteurs d'eaux calmes de l'Isle et de la Dronne ainsi que dans de nombreux étangs ; la renouée du Japon ; l'érable Négundo qui tend à se développer sur les bords de l'Isle en Gironde et Dordogne ; la grenouille taureau dont plusieurs foyers sont identifiés à Saint Saud Lacoussière et sur l'Isle en Gironde entre Coutras et Libourne ; le silure en voie de développement sur le bassin et qui pourrait avoir un impact non négligeable sur les populations piscicoles, notamment migratrices, etc.

Les dispositifs de gestion et la réglementation pour protéger le patrimoine naturel

La réglementation

- La loi sur l'eau et les milieux aquatiques s'applique également : classement des cours d'eau ; régime d'autorisation et de déclaration loi sur l'eau portant sur les zones humides, les étangs, l'utilisation de la force hydraulique, etc.
- 4 arrêtés de protection de biotope (136 ha) ;
- Plus de 40 000 ha d'habitats d'intérêt communautaire recensés et 17 sites Natura 2000, dont 8 directement liés aux vallées ;
- Plusieurs espèces à protéger au niveau national et international à travers les listes d'espèces sont présentes : la lamproie marine, la lamproie fluviatile, l'anguille, la grande alose et l'aloise feinte, la truite de mer, le saumon, le brochet, la bouvière, le toxostome, la loutre d'Europe, le vison d'Europe ;
- Plusieurs affluents sont considérés comme réservoirs biologiques, ou axes migrateurs par le SDAGE Adour Garonne.

Les inventaires et la gestion

- 128 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- 3 réserves d'intérêt Régional (106 ha) ;
- Des plans de protection des espèces sont élaborés au niveau européen, national, régional ou Adour-Garonne : Plan grande mullette, plan moule perlière, plan anguille, schéma régional de cohérence écologique.
- Le Parc Naturel Périgord-Limousin qui a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Des milieux vivants de valeur mais fortement menacés

Les principales causes de régression des espèces sont la perte d'habitats favorables (disparition de zones humides, homogénéisation et colmatage des cours d'eau, etc.) ; l'altération de la qualité des eaux ; des débits insuffisants et l'introduction d'espèces exogènes entraînant une concurrence directe par prédation ou indirecte sur les habitats.

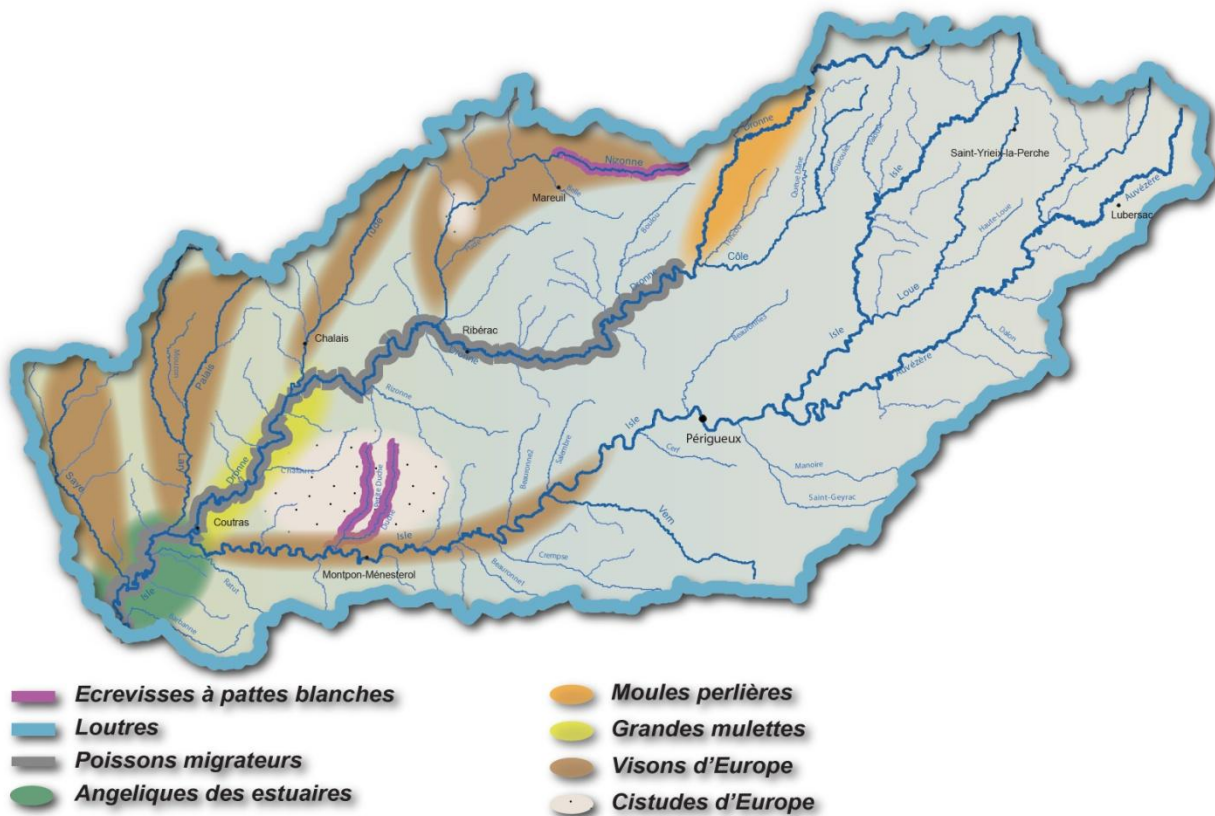
Malgré les nombreux dispositifs réglementaires et de gestion visant à conserver les espèces et leurs habitats, bon nombre d'entre eux sont altérés même si certains secteurs du bassin sont encore relativement préservés. Les habitats piscicoles sont tous plus ou moins altérés et les milieux humides sont en forte régression.

L'effet cumulé de toutes les actions néfastes, même mineures, augmente la vulnérabilité des milieux. Le cumul des perturbations engendrées par des actions ponctuelles et individuelles de type drainage, destruction du bocage, mise en culture de zones humides, remblaiement, exploitation

sylvicole, entretien drastique des berges, rectification des rivières, amendement et traitement, souvent en deçà des valeurs réglementaires lorsqu'elles existent est néanmoins fortement préjudiciable pour les milieux.



Synthèse des enjeux



Les questions

1. Quels sont les enjeux concernant le patrimoine naturel et les milieux aquatiques ?
2. Quels sont les points de préoccupation ?
3. Quelles sont les tendances d'évolution ?
4. Les dispositifs de gestion sont-ils suffisants ?
5. Qu'attendez vous pour le bassin Isle Dronne ?

Animateurs : Mélanie OZENNE m.ozenne@eptb-dordogne.fr 05 57 25 10 98 / Frédéric EHRHARDT f.ehrhardt@eptb-dordogne.fr

Secrétariat : Cindy GRANDJEAN c.grandjean@eptb-dordogne.fr ; Site Web: <http://www.sage-isle-dronne.fr>

EPIDOR, Le Tournepieque, 24 250 Castelnaud la Chapelle, 05 53 29 17 65, epidor@eptb-dordogne.fr ; <http://www.eptb-dordogne.fr>